

**Contrat d'inscription**  
A compléter et à renvoyer accompagné  
de votre règlement à



**Karine Le Lannier - Ecole d'Hypnose d'Occitanie**  
 11 avenue des Pyrénées, 31860 PINS JUSTARET

Intitulé de la formation	Tarifs	Cocher la case
Hypnose thérapeutique Ericksonienne – Praticien <b>Module 1</b> uniquement (5 jours)	890 €	
Hypnose thérapeutique Ericksonienne – Maître praticien - <b>Module 2</b> uniquement (5 jours)	990 €	
Module 1 + Module 2 (10 jours)	1680 €	
<b>Hypnose Régressive et spirituelle</b> – Praticien (5j)	890 €	
Module 1 (5j) + Module 2 (5j) + Hypnose régressive et spirituelle (3 j), soit 13 jours	2200 €	
Module 1 hypnose thérapeutique + Hypnose régressive (5j + 3j), soit 8 jours.	1400 €	
Hypnose régressive ou thérapeutique (M1) sur 3 jours pour les élèves étant <u>déjà Praticien</u> (d'hypnose régressive ou thérapeutique).	550€	

Toutes les dates et lieux sont sur le site web, merci d'indiquer votre (vos) choix ci-dessous :

Intitulé : ..... Date du stage: ..... Lieu : .....  
 Intitulé : ..... Date du stage: ..... Lieu : .....  
 Intitulé : ..... Date du stage: ..... Lieu : .....  
 Intitulé : ..... Date du stage: ..... Lieu : .....

Nom : .....

Prénom : ..... Né(e) le : .....

Adresse .....

Code Postal : ..... Ville : .....

E-mail (Ecrire TRES lisiblement) : .....

Téléphone : .....

**Joindre à ce document :**

1) le règlement de l'acompte :

- 250 € pour l'inscription à un seul module (5 jours ou 3 jours)

- 500 € pour l'inscription à des formules composées (> à 5 jours).

par chèque à l'ordre de **Le Lannier**, qui sera encaissé environ 10 jours après réception.

2) ainsi que le reste du règlement en 1, 2 ou 3 chèques qui pourront être encaissés au maximum dans les 3 mois après le démarrage de la formation (indiquez au dos les mois\* d'encaissement souhaités) à l'ordre de :

**Le Lannier** - \*(Ne pas mettre de date précise, indiquez uniquement le mois souhaité)

Dans le cas d'un règlement par virement ou en espèces le règlement sera réalisé dans son intégralité au plus tard le premier jour du stage.

3) le contrat de formation (ci-après), rempli et signé.

## CONTRAT DE FORMATION

Articles L653-3 à L 6353-7 du code du travail

En application des articles L6353-3 à 653-7 du code du travail, il est conclu un contrat de formation entre Karine Le Lannier, et Mme ou Mr.....(merci de compléter)

### Article 1 : Nom et durée de la formation

Hypnose thérapeutique Ericksonienne – Praticien

(5j - 35h)

Hypnose thérapeutique Ericksonienne – Maître praticien

(5j- 35h)

Hypnose Régressive et spirituelle – (5j - 35h)

### Article 2: Niveau de connaissances préalable

Hypnose Thérapeutique : niveau BAC.

Hypnose Spirituelle : ouvert à tous

### Article 3 : Objectif des formations.

Proposer un apprentissage de qualité en soins et techniques thérapeutiques à visée professionnelle ou personnelle.

### Article 4 : Contenu des formations

Une réflexion théorique guide les formations, mais il s'agit aussi de formations pratiques qui intègrent une partie de développement personnel.

Les formations n'ont pas de but médical ni paramédical. Elles se positionnent en dehors de toute démarche sectaire, raciale, religieuse ou politique, n'ont aucun caractère sexuel et respectent la liberté et les droits individuels de chacun.

A l'issue de la formation un support écrit sera donné aux élèves ainsi que leur certificat.

### Articles 5 : Délai de rétractation

A compter de la date de réception du présent contrat, le stagiaire a un délai de 10 jours pour se rétracter. Il en informe alors Karine Le Lannier par lettre recommandée avec accusé de réception. (article L6353-5 du Code du travail).

Au-delà, l'acompte restent acquis afin de couvrir les frais d'inscription et d'organisation.

Dans le cas ou le stagiaire s'inscrit moins de 10 jours avant le début de la formation, l'acompte reste acquis en cas d'annulation.

### Article 8 : Engagement du stagiaire

#### Le stagiaire est tenu à une obligation d'assiduité.

Ses absences éventuelles ne peuvent donner lieu à aucun remboursement. Le stagiaire s'engage à suivre la totalité de la formation. Les arrêts anticipés ne donnent lieu à aucun remboursement .

En revanche, si le stagiaire est empêché de suivre la formation pour un cas de force majeure dûment reconnue (et justifié par un document), il pourra être remboursé du/des modules non effectués. Néanmoins tout module entamé est dû (ou reporté sur une autre session).

### Article 9 : Cas de différend

Si une contestation ne trouve pas de solution amiable, le tribunal de Toulouse sera seul compétent pour régler le litige.

### Article 6 : Modalités de paiement

Après le délai de rétractation mentionné à l'article 5, le chèque d'acompte est encaissé. Le paiement du solde par chèque se fait en une à trois fois maximum (étalé sur 3 mois maximum à compter de la date de démarrage de la formation). Dans le cas d'un règlement par virement ou en espèces le règlement sera réalisé dans son intégralité le premier jour du stage, au plus tard.

### Article 7 : Engagement des formateurs et annulation

Les formateurs s'engagent à donner des formations aux participants telles qu'indiquées dans le programme.

Karine Le Lannier se réserve le droit d'annuler ou de reporter une formation (cas de force majeure, ou par nombre insuffisants de stagiaires) dans ce cas les acomptes versées pourront être intégralement remboursées ou, au choix, reportées sur une prochaine session. Karine Le Lannier ne pourra être tenue responsable des frais engagés par le stagiaire (hôtels, transports...).

Le stagiaire reconnaît avoir pris connaissance des objectifs et contenus de la formation, préalablement à la signature du contrat.

Fait à ..... le .....

Pour le stagiaire (nom, prénom, signature)

Lu et approuvé,

Pour l'Ecole:

Le Lannier Karine - Ecole de Reiki et d'hypnose d'occitanie  
06 62 40 74 26 – 11 avenue des Pyrénées, 31 860 Pins Justaret  
[www.reiki-toulouse-occitanie.fr/](http://www.reiki-toulouse-occitanie.fr/)  
Siret : 790 518 492 00018